

Commune de Le Fugeret

date de dépôt : 21 décembre 2016
demandeur : COM. DE COMMUNES TERRE DE LUMIERES, représenté par MAZZOLI JEAN
pour : CRÉATION D'UN ATELIER DE TRANSFORMATION VÉGÉTALE POUR LA TRANSFORMATION DE LA CHÂTAIGNE
adresse terrain : lieu-dit LES AIRES, à Le Fugeret (04240)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de la commune de Le Fugeret

Le maire de Le Fugeret,

Vu la demande de permis de construire présentée le 21 décembre 2016 par COM. DE COMMUNES TERRE DE LUMIERES, COM. DE COMMUNES TERRE DE LUMIERES, représenté par MAZZOLI JEAN demeurant AVENUE DU FOULON, Annot (04240);

Vu l'objet de la demande :

- pour CRÉATION D'UN ATELIER DE TRANSFORMATION VÉGÉTALE POUR LA TRANSFORMATION DE LA CHÂTAIGNE ;
- sur un terrain situé lieu-dit LES AIRES, à Le Fugeret (04240) ;
- pour une surface de plancher créée de 104 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la carte communale approuvée ;

Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France émis au titre de conseil en date du 09/01/2017 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Le projet du pétitionnaire devra respecter les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France énoncées dans l'avis joint en copie au présent arrêté.

Fait à **LE FUGERET**, le 17 JAN. 2017

Le maire,

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/07/2017 004-210400909-20170728-DE_2017_027-DE



André PESCHÉ
Maire de LE FUGERET